



COMMUNIQUE DE PRESSE 30 NOVEMBRE 2016

L'ILR SE DOTE D'UN NOUVEAU SITE ET D'UN LOGO MODERNISÉ

Le 30 novembre 2016, l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) a organisé une conférence de presse en présence de Luc Tapella, directeur de l'ILR depuis mai 2015. Une occasion pour présenter les récentes activités de l'ILR, mais également pour davantage faire connaître l'ILR. Parmi les sujets abordés, citons la modification de l'identité visuelle avec un logo plus moderne ; le lancement du nouveau site web avec notamment la possibilité d'introduire une demande de médiation en ligne ; la présentation de l'ILR et la publication de plusieurs documents.

L'Institut Luxembourgeois de Régulation est heureux de présenter sa nouvelle identité visuelle. Plus visible, plus fort et moins dense, le logo se veut simple et intemporel avec le choix d'une écriture plus moderne et une couleur rouge plus éclatante. Résultat : plus d'éclat et une lecture plus facile. Le but de ce changement visuel est de présenter le rôle de l'Institut et de rendre compte de l'ensemble de ses activités. La réalisation d'une charte graphique, un document comprenant un ensemble de règles d'utilisation des signes graphiques qui déterminent l'identité visuelle de l'ILR, vient appuyer cette volonté de l'ILR d'affirmer son image. Le déploiement du logo et de la charte graphique s'effectuera progressivement au cours des prochains mois.

Objectif modernisation

Toujours dans l'optique de moderniser l'identité visuelle et de diffuser une image cohérente et harmonieuse, l'ILR a également refait son site web, dont la dernière refonte remonte à 2009. Plus dynamique et interactif, le nouveau site reprend la nouvelle identité visuelle et est divisé en deux publics cibles, à savoir professionnels et particuliers. Le but de ce nouveau site est d'améliorer l'accessibilité aux documents publiés par l'ILR et d'ainsi optimiser la transparence concernant les missions de l'ILR. « *C'est un moyen de communication aujourd'hui indispensable* », souligne le directeur, Luc Tapella. Et d'ajouter : « *Fruit de nombreuses discussions et de longs mois de travail, le nouveau site est une occasion de donner une nouvelle jeunesse à l'identité visuelle de l'ILR* ».

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L'ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques.

Pour rester dans la tendance actuelle, le site de l'ILR prend également en compte le responsive design, une conception qui permet à l'utilisateur de consulter le même site sur ses appareils tactiles, ceci de manière agréable et facile.

Médiation en ligne

L'ILR a par ailleurs profité de la refonte de son site web pour proposer son service de médiation également sous forme électronique. La mise en ligne de ce service de médiation est une occasion aussi d'élargir l'offre aux professionnels, alors qu'auparavant la médiation était entièrement réservée aux consommateurs. Proposé depuis 2011 dans les domaines des communications électroniques, de l'électricité, du gaz naturel et plus récemment dans le domaine du secteur postal, le service de médiation de l'ILR permet d'offrir aux parties opposées un mode de résolution de litiges alternatif gratuit, équitable et rapide.

Notons en outre que le ministère de l'Économie attribuera prochainement le statut d'entité qualifiée du règlement extrajudiciaire des litiges de consommation à l'ILR. Ce statut lui permettra d'avoir la compétence exclusive pour traiter les litiges de consommation rentrant dans son champ de compétence.

Missions et récentes publications

Luc Tapella a également profité de l'occasion pour parler de plusieurs documents publiés par l'ILR depuis septembre, à savoir: un rapport sur ses activités et sur l'exécution de ses missions dans les secteurs de l'électricité et du gaz naturel à destination des autorités nationales et communautaires ; une fiche explicative sur les chiffres clés du marché de l'électricité ; une fiche sur les chiffres clés du marché du gaz naturel.

Enfin, la conférence de presse était une occasion aussi pour décrire les diverses missions de l'ILR. L'Institut agit dans l'intérêt du consommateur et assure le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable. Il assume la régulation et la supervision des secteurs économiques suivants : communications électroniques; électricité, gaz naturel; services postaux; le marché ferroviaire et les redevances aéroportuaires. L'Institut prend aussi en charge la gestion et la coordination du spectre des fréquences radioélectriques.

L'Institut a, entre autres, le pouvoir de fixer les règles, en accord avec les directives européennes et la législation nationale. Si les obligations et les conditions ne sont pas respectées, l'Institut a le pouvoir d'imposer des sanctions administratives à l'encontre de sociétés ne se conformant pas à la législation en vigueur.

Contact Presse

Maïa Nicté Mazariegos
nicte.mazariegos@ilr.lu

Tél.

+352 28 228 256

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L'ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques.

